

ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 9 octobre 2023
portant délégation de fonction et de signature à Madame Annie ROSSI
en sa qualité d'adjointe au maire de Vire Normandie
en charge des finances et de la commande publique

Le Maire de Vire Normandie,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L2122-17, L2122-18, L2122-20, L2122-21, L2122-22 et L2122-30,

Vu l'article 16-1 du Code de procédure pénale,

Vu la charte de fonctionnement de la commune nouvelle de Vire Normandie, adoptée par l'ensemble des communes déléguées,

Vu le procès-verbal actant l'élection de Monsieur Marc ANDREU SABATER en qualité de maire de la commune de Vire Normandie, lors du conseil municipal du 3 juillet 2020,

Vu le procès-verbal actant l'élection de Madame Annie ROSSI en qualité d'adjointe au maire de la commune de Vire Normandie, lors du conseil municipal du 3 juillet 2020,

Vu la délibération n°2 du 10 juillet 2020 du conseil municipal de Vire Normandie portant délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire en application de l'article L2122-22 du CGCT,

Vu l'arrêté municipal n°2020-10-05-10 du 5 octobre 2020 portant délégation de fonction et de signature à Madame Annie ROSSI en qualité d'adjointe au maire de Vire Normandie en charge des finances, marchés publics et enseignements supérieurs,

Considérant la nécessité de réviser la délégation de fonction et de signature de Madame Annie ROSSI en sa qualité d'adjointe au maire de Vire Normandie,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, pour permettre une parfaite continuité du service public et pour que certaines formalités puissent être exécutées dans les meilleurs délais, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par des adjoints au maire de Vire Normandie,

ARRÊTÉ

Article 1^{er}: Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté municipal n°2020-10-05-10 du 5 octobre 2020 portant délégation de fonction et de signature à Madame Annie ROSSI.

Article 2: DELEGATION EN QUALITE D'ADJOINTE AU MAIRE DE VIRE NORMANDIE

Délégation de fonction et de signature est donnée à Madame Annie ROSSI, en sa qualité d'adjointe au maire de Vire Normandie, chargée des finances et de la commande publique pour prendre les décisions, signer les actes et arrêtés ainsi que les correspondances liés aux champs et domaines suivants, selon les lois et règlements en vigueur sur le territoire de la commune de Vire Normandie.

2.1 – Finances

- Définir, arbitrer et suivre les orientations budgétaires du mandat
- Déterminer les grands équilibres financiers à partir des objectifs et des pistes de ressources ou d'optimisation des dépenses à engager et à exploiter

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231009-AM20231009e-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2023
Publication : 11/10/2023

Arrêté municipal du 9 octobre 2023



- Arbitrer et élaborer les documents budgétaires, budgets primitifs, décisions modificatives, comptes administratifs
- Définir en lien avec les maires délégués le montant des dotations annuelles versées sur les états spéciaux des communes déléguées tant pour leur fonctionnement que pour les investissements, qu'elles souhaitent réaliser
- Suivre et optimiser la fiscalité locale
- Définir une méthodologie et des procédures internes de réalisation d'audits réguliers y compris déterminer leur évaluation et les conditions de mise en œuvre de leurs préconisations d'améliorations
- Gérer les relations avec l'Etat et ses services déconcentrés concernés par le contenu de la délégation
- Subventions et rationalisation des choix budgétaires : définir et suivre avec l'adjoint en charge de l'économie les procédures relatives à la recherche de financements publics et privés dans le cadre des projets de la collectivité
- Veille permanente à la recherche de nouvelles sources de financements et de subventions
- Identifier les méthodes et démarches pour maîtriser les coûts financiers de fonctionnement et d'investissements
- Signature des actes, décisions et documents en lien avec les finances, tels que mentionnés ci-dessous (liste non exhaustive), à l'exclusion du mandatement et de l'ordonnancement de la paie, conformément aux lois et règlements en vigueur :
 - Ordonnancement et signature des bordereaux de mandats et de titres
 - Devis et factures Vire Normandie
 - Déclaration de TVA (demande ou suppression d'assujettissement) Vire Normandie
 - F.C.T.V.A. Vire Normandie
 - Demande de certificat électronique dans le cadre de la dématérialisation Vire Normandie
 - Pièces comptables demandées par la trésorerie (certificats administratifs, état d'inventaire,...) Vire Normandie
 - Comptes de gestion présentés par la Trésorerie Vire Normandie
 - Etats de fiscalité (1259,...) Vire Normandie
 - Courriers Vire Normandie émis par le service financier vers la trésorerie, les services fiscaux, les fournisseurs, associations, prestataires et partenaires divers
 - Compte-rendu de la commission des finances de Vire Normandie
 - Etats récapitulatifs des dépenses, certificat de paiement, déclaration de commencement et d'achèvement de travaux dans le cadre du suivi des dossiers de subventions d'investissements de Vire Normandie
 - Contrats Vire Normandie d'emprunts, de garantie d'emprunts et d'ouverture de crédits de trésorerie
 - Admissions en non valeurs Vire Normandie

2.2. Commande publique

- Prendre toute décision et signer les pièces s'y affèrent concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dans la limite des seuils suivants : fournitures et services 200 000€ HT – travaux 500 000€ HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Signer tous les actes et tous types de documents liés à la commande publique (y compris d'exécution) dont la passation a été décidée par le Conseil Municipal de Vire Normandie.

Les délégations de service public sont exclues du champ de la présente délégation.

Article 3 : SUBDELEGATION DES POUVOIRS CONSENTIS AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Dans toutes les matières du présent arrêté pour l'exercice des champs de compétence sus mentionnés et dans les limites territoriales rattachées à celles-ci, subdélégation de fonction et de signature est donnée à Madame Annie Rossi, adjointe au maire de Vire Normandie, pour prendre les décisions, signer les actes, arrêtés, tout type de document, ainsi que les correspondances courantes avec les usager.e.s, les partenaires locaux et nationaux au titre des attributions

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231009-AM20231009e-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2023
Publication : 11/10/2023

Arrêté municipal du 9 octobre 2023

déléguées par le conseil municipal à Monsieur le Maire de Vire Normandie par délibération en date du 10 juillet 2020 au titre de l'article L2122-22 du CGCT, à savoir :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 200 000 €HT pour les fournitures courantes et les prestations de services et de 500 000 €HT pour les travaux
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

Article 4 : ENGAGEMENTS FINANCIERS

Madame Annie ROSSI ne pourra pas prendre d'engagements financiers non programmés pour les domaines susmentionnés.

Article 5 : SUPPLEANCE

En cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation est consentie pour la durée nécessaire à l'absence ou l'empêchement, dans les limites fixées à l'article 4, à Madame Nicole DESMOTTES – adjointe au maire de Vire Normandie.

Article 6 : La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de sa publication.

Le présent arrêté sera transmis ou notifié à :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Vire
- Monsieur Le Procureur du Tribunal judiciaire de Caen
- Monsieur le Trésorier de l'arrondissement de Vire
- Madame Annie ROSSI, adjointe au maire de Vire Normandie
- Madame Nicole DESMOTTES, adjointe au maire de Vire Normandie.

Fait à Vire Normandie, le 9 octobre 2023

Le Maire de Vire Normandie,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231009-AM20231009e-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2023

Publication : 11/10/2023

Arrêté municipal du 9 octobre 2023